## [ACTUALITES PRODUITS]

## **Additifs**

## Nouvelles conditions d'emploi du Stevia

Un arrêté du 6 septembre 2011 a modifié l'arrêté du 26 août 2009 (voir *Lettre économique n°99*) qui avait autorisé l'emploi de l'extrait de Stevia comme additif alimentaire pendant une durée maximale de deux ans. Aux termes de l'arrêté, le Stevia est désormais autorisé jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement communautaire relatif aux glycosides de stéviol qui devrait modifier la liste des additifs autorisés. La liste des produits pouvant contenir de l'extrait de Stevia a été enrichie (sont notamment inclus les nectars de fruits à valeur énergétique réduite ou sans sucre ajouté). Les doses maximales d'emploi de l'extrait de Stevia ont également été largement revues à la baisse.